

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AOÛT 2022

Etaient Présents : Mmes GIRARDOT, VEYRE, Mrs RUARD, DRANCOURT, GILOT, BARTHELET, TISSERANDOT,

Etaient Absents-Excusés : Mr MELINE donne procuration à Mr RUARD, Mme BERTHELOT-GROSJEAN donne procuration à Mr GILOT,

Etaient Absentes : Mmes ROBLIN, LAPOSTOLLE.

Secrétaire : Mme GIRARDOT.

Le Maire ouvre la séance à 19h45, le temps pour les retardataires d'arriver et que le quorum soit ainsi atteint.

Daniel Ruard propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'implantation éventuelle d'un miroir de signalisation. Ce point est ajouté à l'unanimité des présents et représentés.

TRAVAUX DU PONT DE L'ECLUSE N° 41 – SUBVENTIONS DETR ET CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire rappelle le contexte, à savoir la dégradation du pont par des engins motorisés et le dépôt de plainte fait lors de la constatation des dégâts. Une déclaration a été faite à l'assureur de la Commune.

Une réunion s'est tenue à la demande du Maire à la Direction Départementale de l'Equipeement. Il s'agissait de réunir les représentants de l'Etat, le Département de la Côte d'Or et la Municipalité de Saint-Sauveur.

Un accord de financement a été trouvé avec l'ensemble des partenaires. Afin d'assurer la sécurité des usagers du pont, principalement les cyclistes et les piétons empruntant la voie bleue, le Maire a sollicité le Préfet afin d'accélérer la démarche.

Les travaux commenceront cette année, dès le début de la période de chômage du canal. En effet, il faut échafauder sous le pont pour réparer la maçonnerie et cela ne peut se faire pendant la période navigation.

Ces travaux commenceront donc le 19 Septembre pour une durée de 4 semaines. La circulation de tous les véhicules sera interdite pendant cette durée. Le Maire prendra un arrêté de circulation en ce sens.

Plan de financement :

Maçonnerie : Entreprise Maillefert : 17 143,50€ HT

Ferronnerie : Entreprise l'Art de fer : 8 024,00€ HT

TOTAL : 25 167,50€ HT

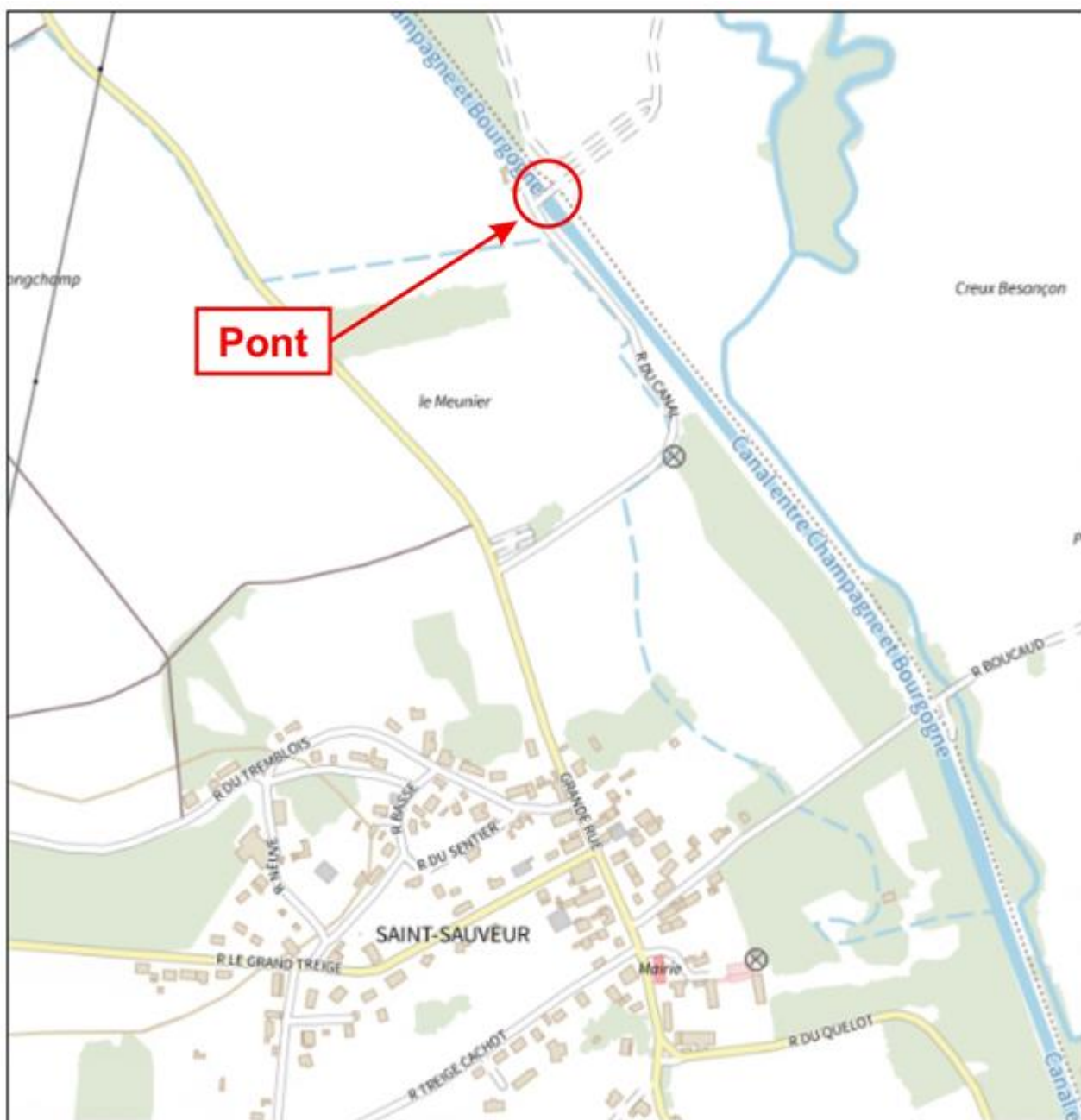
Daniel Ruard indique que les montants des dépenses figurent en Hors Taxe car les demandes de subventions se font également en Hors Taxe. La TVA est ensuite récupérée par la Commune l'année N+1 à un taux de 16,404 %.

- Subvention DETR : 10 134,95€ HT
- Subvention Conseil Départemental : 9 999,04€ HT
- Autofinancement 5 033,51€ HT

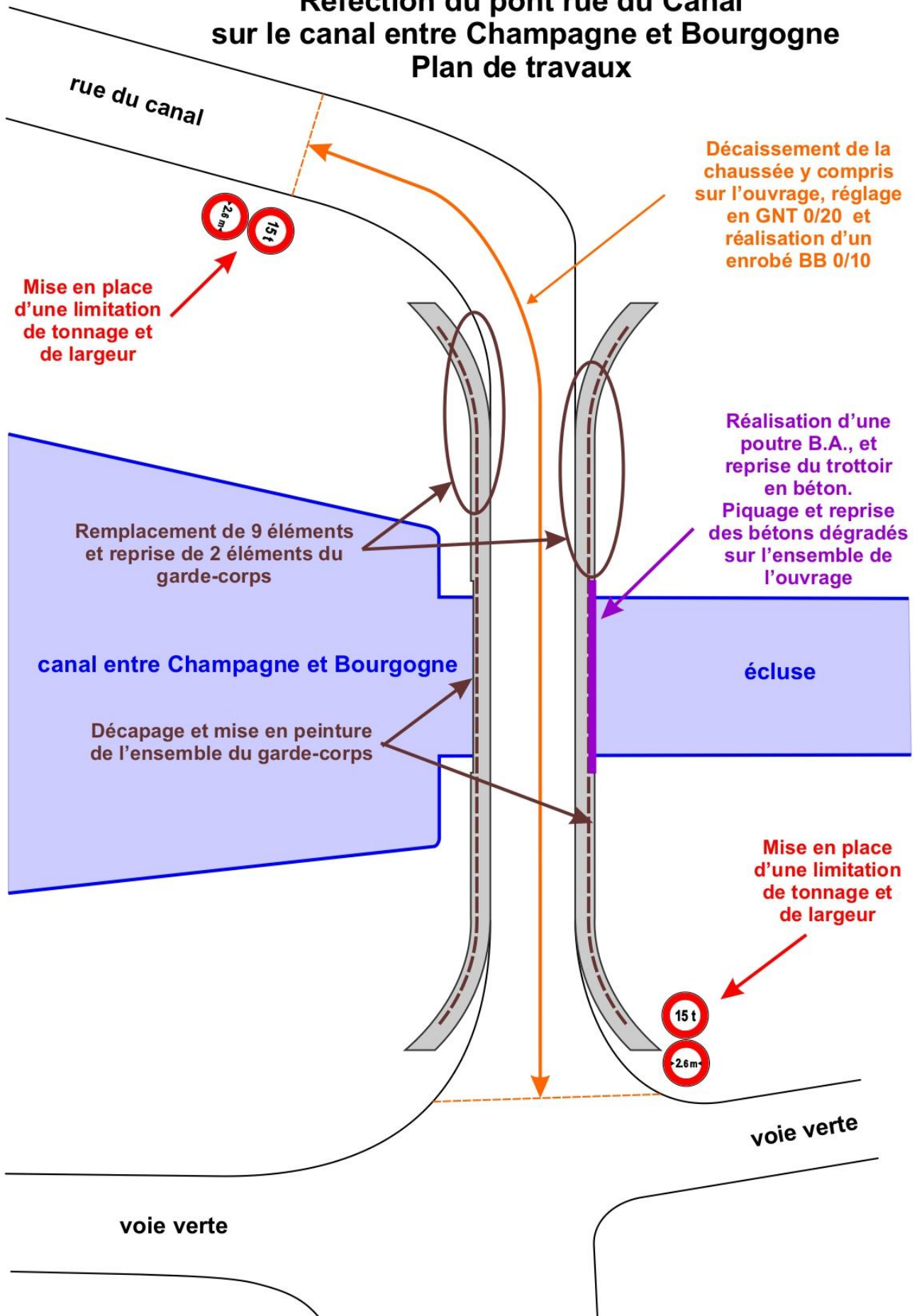
TOTAL : 25 167,50€ HT

(À noter que l'autofinancement est supporté par l'assureur Groupama - Il n'y a donc pas de fonds propres engagés par la Commune).

Projet de travaux :



COMMUNE DE SAINT SAUVEUR
Réfection du pont rue du Canal
sur le canal entre Champagne et Bourgogne
Plan de travaux



Délibération sur la Subvention de l'Etat (DETR - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Après explication sur le financement, le Conseil Municipal a voté de la façon suivante :

Pour : 9 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération sur la Subvention du Conseil Départemental (Appel à projet Voirie)

Après explication sur le financement, le Conseil Municipal a voté de la façon suivante :

Pour : 9 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

TRAVAUX DU PONT DE L'ECLUSE N° 41 - DEVIS

Délibération sur les devis :

Après explications du Maire sur le déroulement des travaux, le Conseil Municipal a voté de la façon suivante :

Pour : 9 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA SALLE COMMUNALE

Il apparait que les recettes de location de la salle communale doivent être enregistrées légalement afin de garantir la sincérité des comptes et des transactions financières.

Le Maire propose de créer une régie de recettes pour les locations de la salle communale. Les paiements s'effectueront obligatoirement par chèques, la trésorerie de Pontailler-sur-Saône n'acceptant plus les règlements en espèces.

A ce jour, les tarifs de location de la salle sont les suivants :

Habitants de la commune ou non :

Eté 80€ - Hiver 100€ puisque fourniture du bois de chauffage. A compter de ce jour, un chèque de caution de 1 500€ sera demandé.

Ces tarifs restent applicables tant que la salle n'est pas rénovée.

Après rénovation, les tarifs seront les suivants :

Habitants de la Commune : 150€ pour le week-end (du Samedi matin au Dimanche soir),

Personnes extérieures à la Commune : 200€ pour le week-end (du Samedi matin au Dimanche soir).

Un chèque de caution de 1 500€ sera demandé.

Dès aujourd'hui, un inventaire contradictoire sera fait pour toutes les locations ; il sera signé par les deux parties, à l'entrée de la salle et à la sortie.

La question du coût pour les Associations reste à débattre.

Il n'y aura pas de location de vaisselle sans location de salle. En cas de perte ou de casse d'un élément de la vaisselle, celui-ci sera facturé à sa valeur de remplacement au moment de la location.

Arnaud Barthelet est nommé régisseur titulaire de la régie de recettes pour la salle communale et Sébastien Gilot est nommé régisseur suppléant.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

CREATION D'UN TERRAIN DE PETANQUE COMMUNAL

L'objectif est de proposer aux habitants un terrain de pétanque sur un terrain communal. Ce terrain, situé à proximité de la salle communale, sera un atout supplémentaire pour la location de celle-ci.

Ce terrain fera 15 mètres de long sur 5 mètres de large, ce qui permettra de recevoir 2 jeux en même temps, chaque jeu nécessitant une largeur de 2,50 mètres.

- Terrassement : Devis réalisé par Sébastien Meuriot pour la somme de 1 600€.
- Entourage en bois :
- 1^{er} devis réalisé par Haut Doubs Bois 21 pour un total de 428,80€ HT en rondins de pin de diamètre 140mm traités autoclave.
- 2^{ème} devis réalisé par Haut Doubs Bois 21 pour un total de 852,60€ HT en traverses de chêne de 100x200mm traitées autoclave.
- La pose de l'entourage sera faite en régie.
- L'ensemble est subventionné à 50% dans le cadre de l'Appel à projet Village Côte d'Or du Département à condition que la dépense soit au moins égale à 2 000€, ce qui est le cas.

Après discussion sur l'entourage en bois, et à l'issue d'un vote, il est convenu d'utiliser des rondins en pin.

Les devis de Sébastien Meuriot et de Haut Doubs Bois 21 pour un entourage en rondins de pin sont acceptés à l'issue d'un vote :

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

POSE D'UN MIROIR DE SIGNALISATION ROUTIERE

Le Maire rapporte la proposition d'un habitant de la Commune concernant la pose d'un miroir de signalisation routière. Daniel Ruard indique que cette proposition avait retenu son attention car elle semblait de nature à améliorer la sécurité routière.

Le projet serait d'améliorer la visibilité des usagers de la Rue du Grand Treige qui viennent du village en direction de Montmançon lorsqu'ils arrivent au niveau de la Rue Basse. Réciproquement, le miroir permettrait d'offrir une meilleure visibilité aux usagers de la Rue Basse lorsqu'ils doivent s'engager en direction de Montmançon.



Une discussion s'engage sur le positionnement du miroir et le Maire indique que l'emplacement n'est pas figé et que celui-ci pourrait tout aussi bien être positionné sur le trottoir d'en face.

S'ensuit une discussion sur la responsabilité des usagers de la route qui doivent, de toute façon, maîtriser leurs vitesses et respecter les priorités à droite.

Daniel Ruard précise que la prévention suppose, en plus, de proposer des moyens suffisants car nous savons bien que le seul respect du code de la route ne suffit pas à prévenir les accidents, sinon, il n'y en aurait pas.... Pourtant, plusieurs situations dangereuses, vécues par des membres du Conseil Municipal, sont évoquées à cette intersection.

Sur le devis transmis aux élus avant la réunion, il apparaît que le coût d'un miroir de 800mm x 600mm est de 480,08€ HT et que le montant du port est de 76,36€ HT.

Il n'a pas été question du financement qui aurait pu faire l'objet de subventions car, sur le fond, les élus se sont montrés très réticents.

Pour : 1 - Contre : 5 - Abstentions : 3

QUESTIONS DIVERSES

Stérilisation des chats errants :

Une convention a été renouvelée avec 30 Millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants. Sept chats et chattes seront stérilisés cette année.

Nous remercions les habitants de nous signaler, soit en Mairie, soit par courriel, la présence de chats errants. Deux ont déjà été stérilisés par le vétérinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h42.